

CONFÉRENCE DE PRESSE



L'accès aux soins de proximité dans les Bouches-du-Rhône

26 FÉVRIER 2019

PORTRAIT DU TERRITOIRE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Un département fortement urbanisé, mais avec de nombreux espaces naturels.

Le département des Bouches-du-Rhône est frontalier des départements du Gard, de Vaucluse et du Var. Il est délimité par le Rhône à l'Ouest et la Durance au Nord et est largement bordé par la mer Méditerranée au sud.

Ce territoire, d'une surface de 5 087 km², est largement occupé par les espaces naturels et forestiers.

Les Bouches-du-Rhône, le département le plus jeune de la région.

Au 1er janvier 2018, le département des Bouches-du-Rhône comptait 2 016 622 habitants, ce qui en faisait le département le plus peuplé de la région (40 % de la population régionale) et le 3e le plus peuplé de France.

En 2014, près d'un habitant sur quatre (24 %) était âgé de moins de 20 ans dans le département, un chiffre un peu plus élevé que dans la région (22,7 %).

Des inégalités sociales importantes.

En 2014, le département des Bouches-du-Rhône comptait un taux de pauvreté de 18,1 % et dépassant les 47 % dans les quartiers de la politique de la ville.

Même si ce territoire reste attractif, les professionnels de santé expriment de plus en plus leur besoin de travailler en structures pluri-disciplinaires.

L'OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

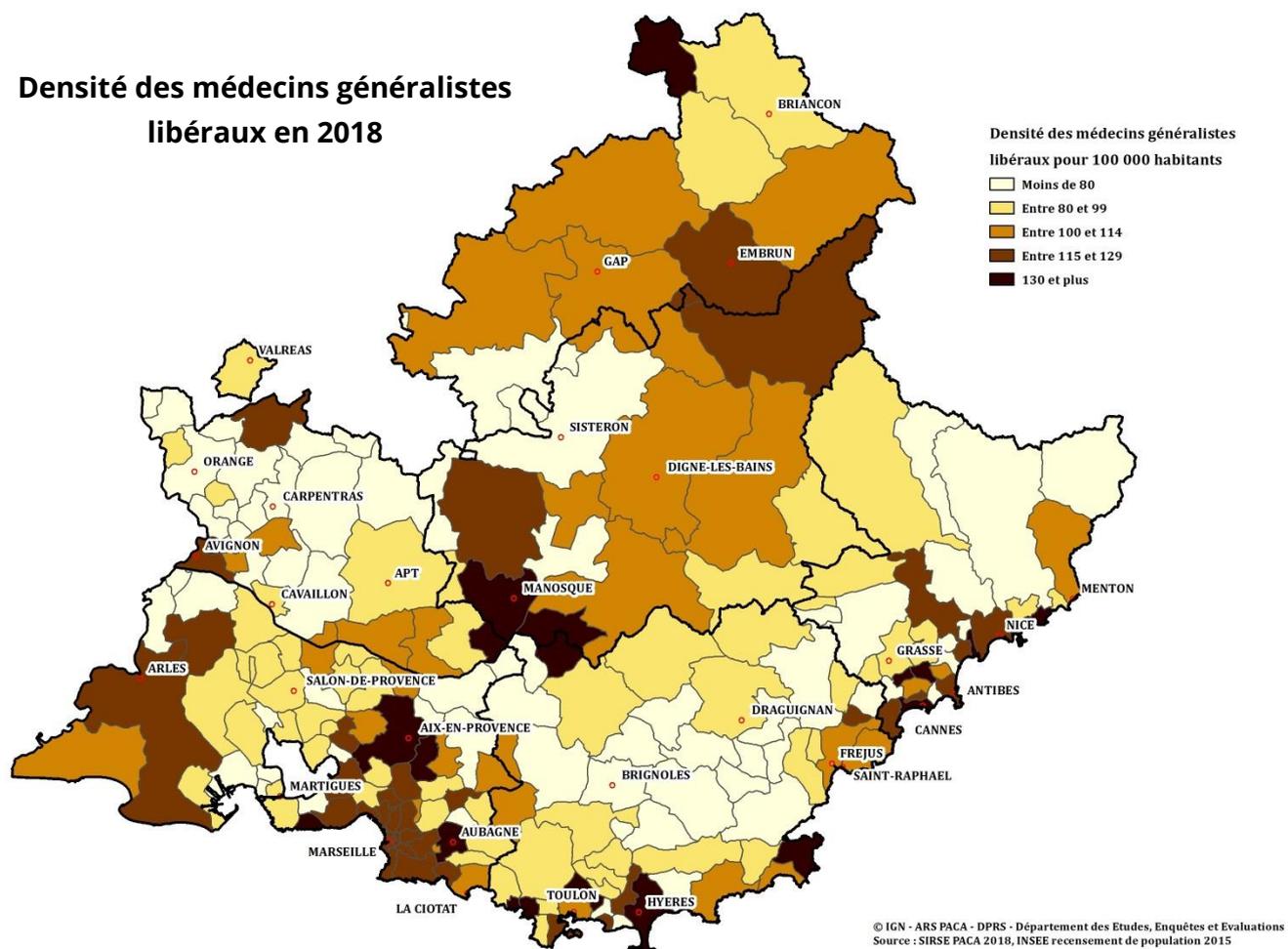
Densité des médecins généralistes libéraux :

- **112,5 médecins pour 100 000 habitants** dans les Bouches-du-Rhône, soit la deuxième densité la plus élevée de la région derrière le département des Alpes-Maritimes (115,2 médecins pour 100 000 habitants).
- Plus d'un médecin généraliste libéral sur deux est âgé de 55 ans ou plus dans le département des Bouches-du-Rhône.

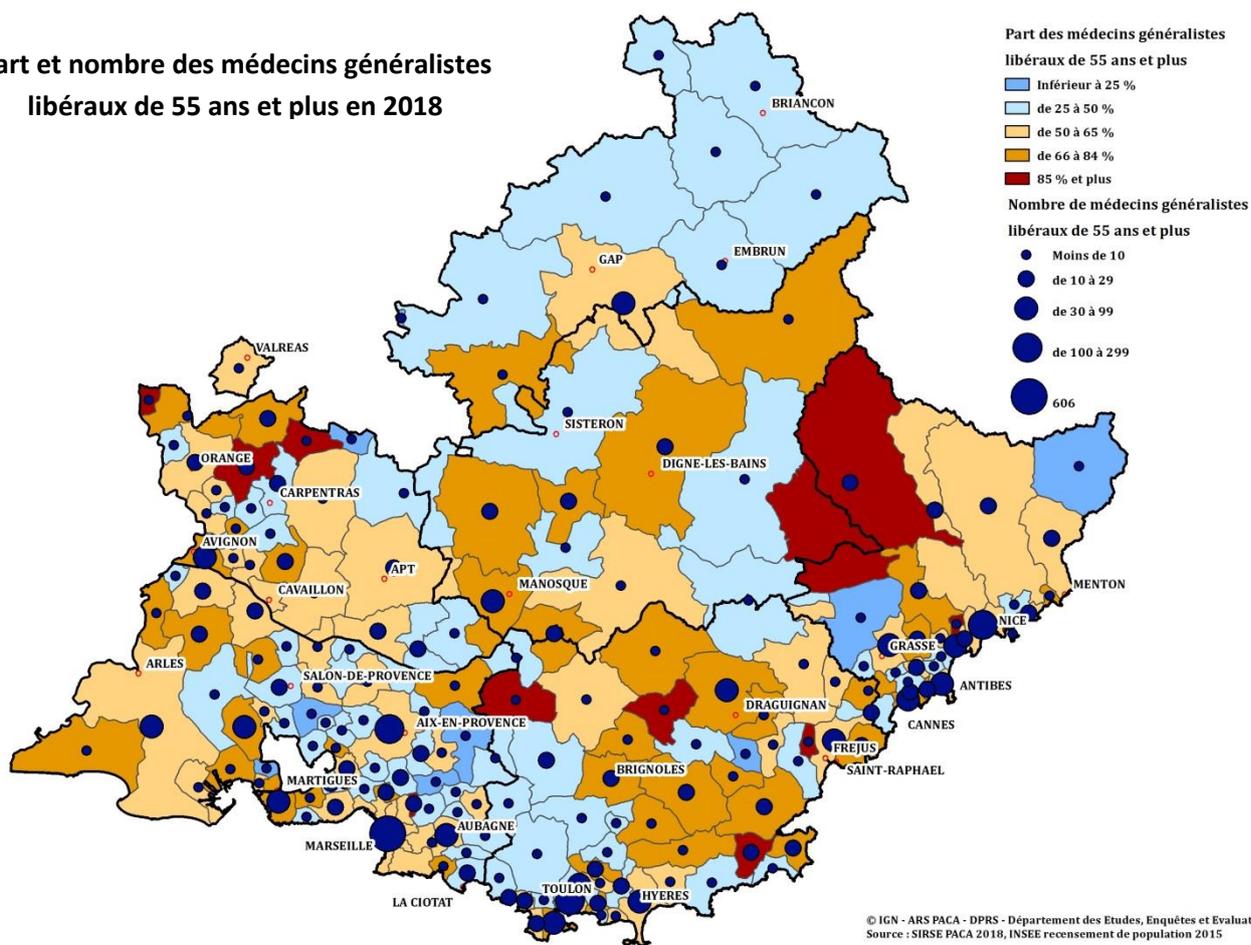
Densité des médecins spécialistes libéraux ou mixtes :

- **139,2 spécialistes pour 100 000 habitants** dans les Bouches-du-Rhône, soit la deuxième densité la plus élevée de la région derrière le département des Alpes-Maritimes (148,1 spécialistes pour 100 000 habitants).

Densité des médecins généralistes libéraux en 2018

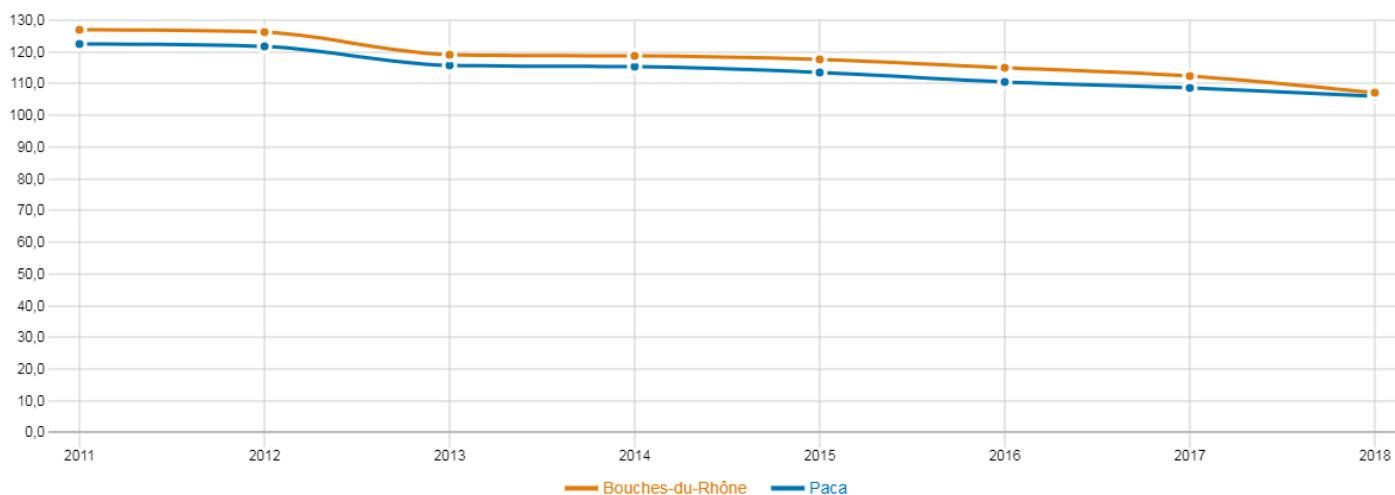


Part et nombre des médecins généralistes libéraux de 55 ans et plus en 2018



Évolution du nombre de médecins généralistes libéraux (pour 100 000 habitants)

Densité de médecins généralistes libéraux

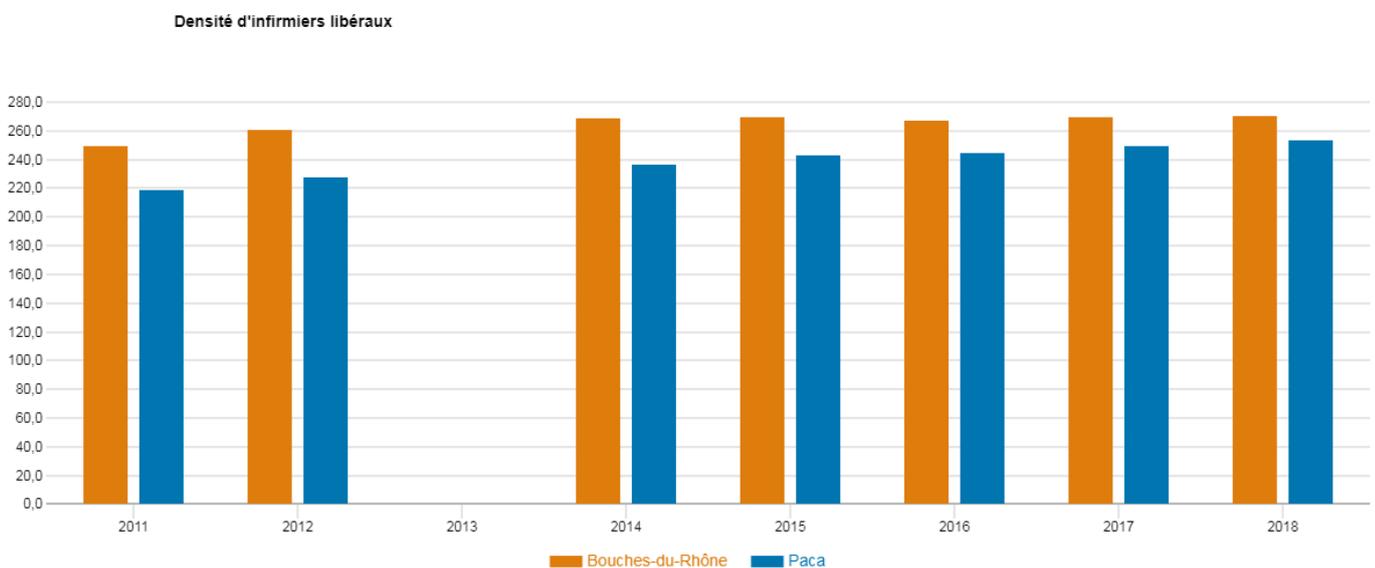


Source : ARS Paca jusqu'à 2012 (extraction des données en début d'année), DRSM Paca-Corse à partir de 2013 (extraction des données en milieu d'année) -

Les infirmiers et les masseurs kinésithérapeutes (libéraux ou mixtes)*

- **7 246 infirmiers libéraux** ou mixtes (soit 358 pour 100 000 habitants dans le département des Bouches-du-Rhône).
- **3 264 masseurs-kiné libéraux** ou mixtes (soit 161 pour 100 000 habitants dans le département des Bouches-du-Rhône).

* source Statiss 2017



L'offre hospitalière et médico-sociale

Le département des Bouches-du-Rhône dispose de :

- **141 établissements sanitaires**, soit plus du tiers (37,8 %) de l'ensemble de l'offre sanitaire régionale
- **L'offre sanitaire publique est composée de :**
 - 1 Centre Hospitalier Universitaire (CHU),
 - 10 Centres Hospitaliers (CH)
 - 3 Centres Hospitaliers Spécialisés en psychiatrie (CHS)
 - 1 Hôpital d'Instruction des Armées (HIA)
- **20 services d'urgences**
- **Près de 22 000 places** en structures d'hébergement et d'accueil pour personnes âgées
- **5 150 places** en structures de prise en charge pour enfants et adolescents handicapés

➤ 3 242 places en structures d'hébergement pour adultes handicapés

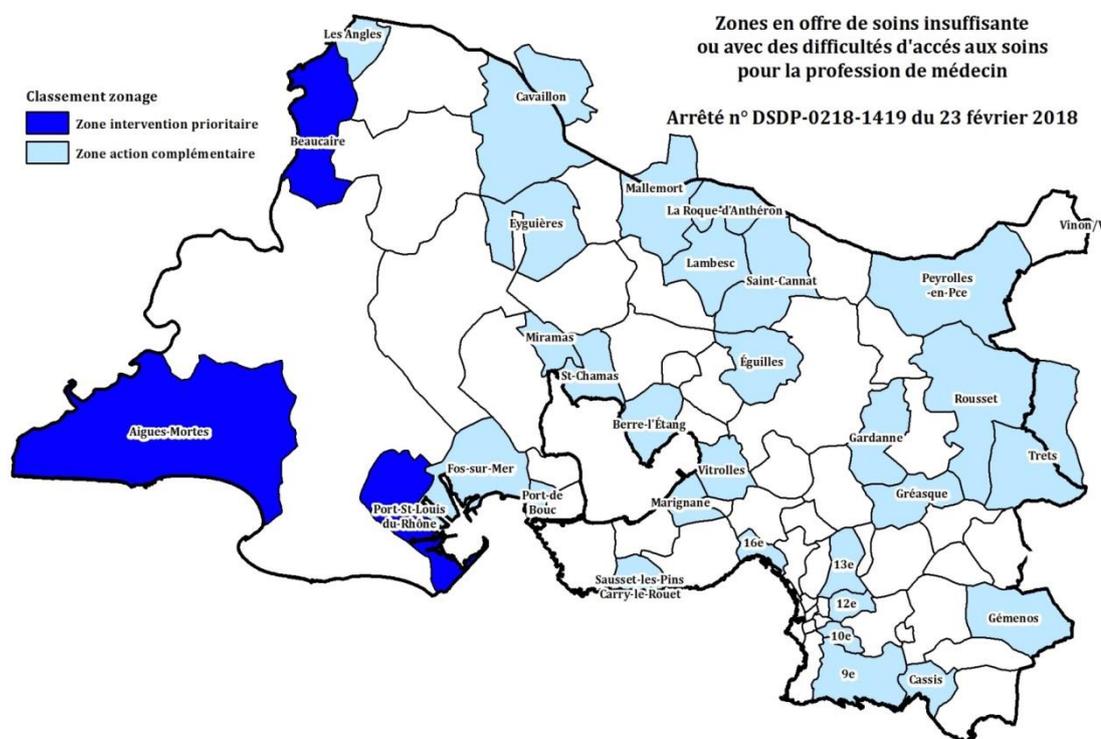
LES ACTIONS RÉALISÉES ET A VENIR : QUATRE GRANDES PRIORITÉS

1- Renforcer l'offre de soins au service des patients

Un zonage pour identifier les territoires où l'offre est insuffisante

Ce nouveau zonage a permis une nette amélioration de la couverture avec :

- des zones d'intervention prioritaire (ZIP) couvrant 5 communes des Bouches-du-Rhône (Saint-Pierre-de-Mézoargues, Boulbon, Tarascon, Saintes-Maries-de-la-Mer et Port Saint Louis du Rhône) ;
- des zones d'action complémentaire (ZAC) couvrant plus de 55 communes du département des Bouches-du-Rhône ;
- Au total, 67 % de la population est couverte par le zonage, contre 0,13 % dans l'ancien zonage, datant de 2010 ;
- 74 communes sur les 119 du département bénéficient d'un bouquet d'aides financières, parmi lesquelles l'accès au fonds de compensation de la TVA et des incitations à l'installation de médecins généralistes.

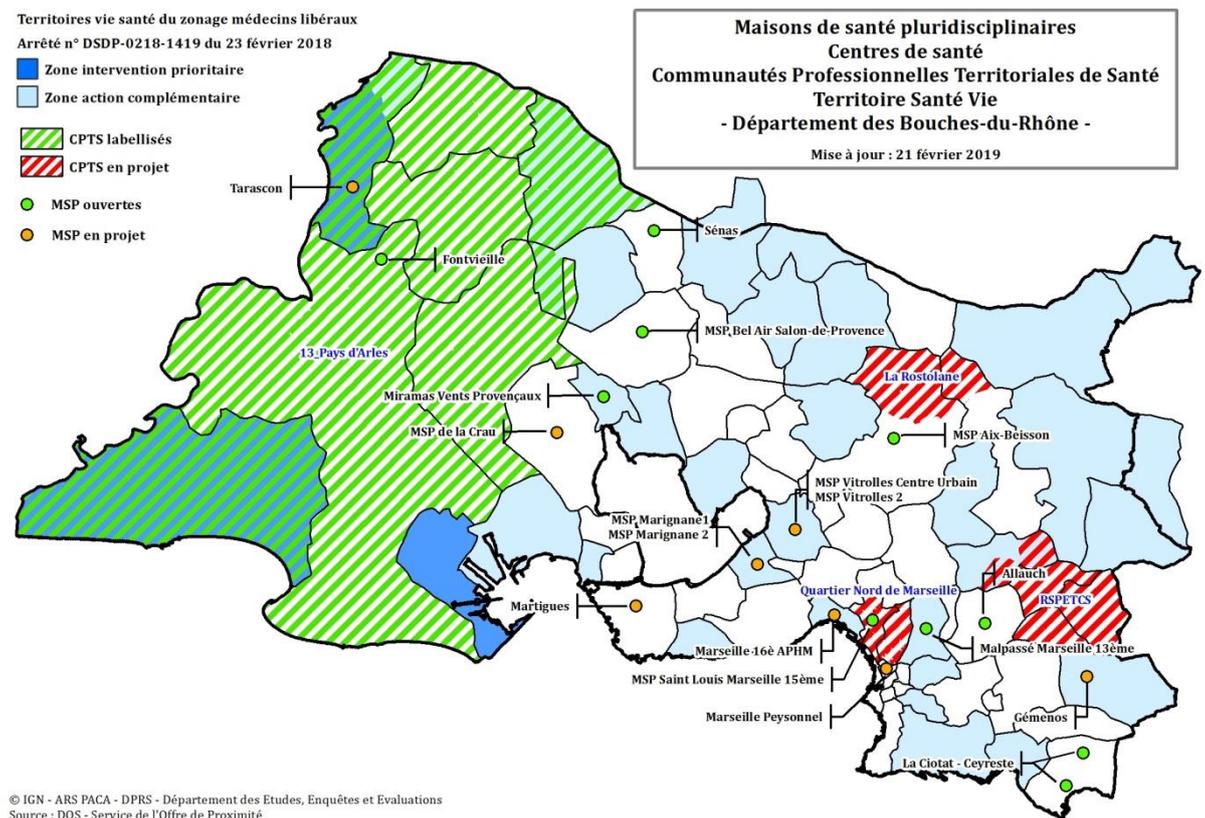


Inciter les internes à suivre leur stage de médecine générale dans le département des BOUCHES-DU-RHÔNE

- **156 maîtres de stage** universitaire dans le 13
- Présence de **1171 internes** sur le territoire 13 :
 - **1040 internes en établissements hospitaliers**
 - **20 en PMI**
 - **111 en cabinet** de médecine générale

Accompagner le développement des structures d'exercice coordonné

L'ARS Paca finance l'accompagnement de ces structures d'exercice coordonné. Elle alloue des aides au démarrage (40 000 € pour les CPTS, 20 000 € pour les MSP).



Dix structures labellisées et en fonctionnement

9 maisons de santé pluriprofessionnelles

- MSP Aix Beisson : Labellisée le 12 janvier 2017
- MSP de Fontvieille : Labellisée le 12 avril 2018
- MSP du Vallon de Malpassé (Marseille 13^e) : Labellisée le 26 avril 2018
- MSP de Sénas : Labellisée le 26 avril 2018
- MSP de La Ciotat-Ceyreste : Labellisée le 20 juillet 2018
- MSP de Miramas : Labellisée le 3 juillet 2018
- MSP Allauch Canton Vert : Labellisée le 3 juillet 2018
- MSP de Saint Louis (Marseille 15^e)
- MSP de Salon Bel Air : Labellisée le 12 janvier 2017

La création des maisons de santé pluriprofessionnelles dans les Bouches-du-Rhône a contribué notamment :

- à l'installation de **nouveaux médecins généralistes** libéraux sur le territoire ;
- au développement d'actions de prévention (alimentation, vaccination, compétences psychosociales...);
- au décloisonnement des prises en charge et à une meilleure coordination des parcours de santé.

1 communauté professionnelle territoriale de santé

- CPTS du pays d'Arles : Cette CPTS qui s'est créée en 2018 s'est donnée comme premier axe de travail prioritaire le renforcement du parcours des personnes âgées.

Les projets de structure d'exercice coordonné

- Une MSP à Martigues Nord, quartier L'Escaillon
- Une MSP à Marseille 3^e
- Une MSP à St Henri (Marseille 16^e)
- Une MSP à Gémenos
- Une MSP à Istres
- Deux MSP à Marignane
- Une MSP à Vitrolles centre urbain
- Une MSP à Vitrolles sud
- Une MSP à Tarascon
- Une MSP à Trets

Développer le lien ville-hôpital, grâce à :

- des consultations avancées proposées par des praticiens hospitaliers du CH de Martigues dans un cabinet à Port-de-Bouc et des consultations avancées réalisées par les praticiens hospitaliers du CH d'Arles au CH de Trarascon ;
- six maisons médicales de garde (Laveran, Hôpital Nord, Martigues, Arles, Salon et Istres) pour assurer les consultations non programmées pendant les horaires de fermeture des cabinets médicaux et des centres de santé, permettant la prise en charge des « petites urgences » ;
- le développement de la télémédecine ;
- des médecins correspondants du SAMU seront identifiés sur les territoires situés à plus de 30 minutes du champ d'intervention d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). Ces médecins, spécialement formés aux soins urgents, pourront intervenir rapidement auprès des patients à la demande du SAMU ;
- l'expérimentation d'une « MSP connectée » dans le quartier de Malpassé, à Marseille, est cofinancée par l'ARS et le Conseil régional : l'objectif, accompagner les professionnels à s'approprier les outils numériques, tels que la télémédecine, et à une organisation innovante.

2- Accompagner la révolution numérique en santé

La télémédecine au service de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille.

Un programme innovant de soins et de développement sur la surveillance assurera la prise en charge optimale de l'insuffisance cardiaque.

Ce projet est basé sur la création d'unités de télé-cardiologie (télésurveillance, télé-expertise, téléconsultations), d'une plateforme informatique capable de gérer l'ensemble des données médicales des patients et d'une organisation globale permettant d'optimiser le parcours de soin et le traitement des patients avec insuffisance cardiaque chronique dans la région.

- **Calendrier de mise en œuvre :**
 - Juillet 2019 : prise en charge des premiers patients dans le programme.

3- Améliorer l'organisation des professionnels de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue

Un point sur l'exercice mixte

- Création de postes de médecins généralistes à exercice partagé ville-hôpital dans les zones sous-denses : salariés de l'hôpital de proximité ou du centre de santé.
- Création d'assistants spécialistes à temps partagé CHU-CH et structures d'exercice coordonnée (MSP- CDS).
- Modification du statut de praticien hospitalier.
- Consultations avancées par des médecins spécialistes libéraux ou salariés.

Les assistants médicaux

Les assistants médicaux assureront des missions d'assistance des médecins et d'aide aux parcours des patients :

- les conditions d'éligibilité au financement de ces assistants médicaux seront triples :
 - ✓ exercer en cabinet de groupe ;
 - ✓ être inscrit dans un exercice coordonné (notamment CPTS) ;
 - ✓ apporter un bénéfice mesurable à la population en termes d'accès aux soins et de qualité des soins, notamment en augmentant le nombre de patients suivis .
- Ces postes seront financés auprès de tous les médecins, d'abord généralistes et certains spécialistes, pour lesquels des difficultés d'accès aux soins sont identifiés.

4- Simplifier la vie des professionnels de santé pour gagner du temps médical

Un guichet unique pour informer, orienter et accompagner les professionnels de santé dans leur installation et les aider à effectuer leurs démarches administratives.

Concrètement, ce guichet unique est un numéro téléphonique et une adresse mail dédiée.

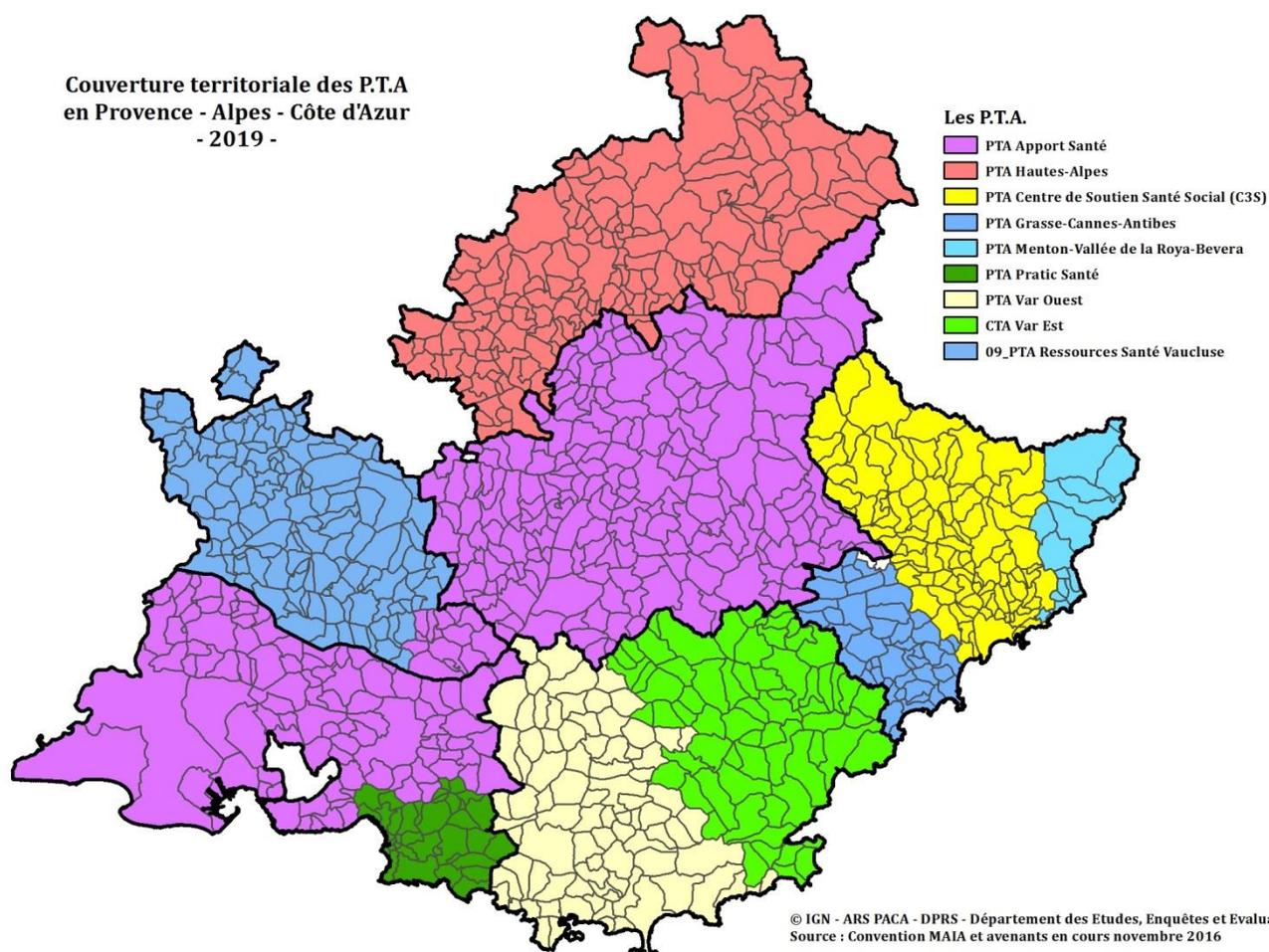


La plateforme territoriale d'appui pour apporter une réponse lisible et globale aux professionnels de santé dans l'organisation des parcours de santé complexes.

Identifiée par un numéro de téléphone, la plateforme territoriale d'appui est une équipe pluri-professionnelle qui apporte son aide aux professionnels de santé qui font face à une situation complexe dans la prise en charge ou l'accompagnement d'une personne, quels que soient l'âge, la pathologie ou le handicap.

L'objectif ? Encourager le maintien à domicile et éviter les ruptures de parcours et les hospitalisations inutiles ou évitables.

Couverture territoriale des P.T.A
en Provence - Alpes - Côte d'Azur
- 2019 -



LES PLATEFORMES TERRITORIALES D'APPUI DES BOUCHES-DU-RHONE

- **Apport santé :**



04.42.642.642



contact@apport-sante.org

- **Pratic santé : active à compte de mars 2019 sur les agglomérations de Marseille, Aubagne et la Ciotat.**